

Se préparer à la grippe pandémique

Se préparer à la grippe pandémique

Aperçu de la réponse du gouvernement
du Manitoba à une pandémie

La planification et la préparation

Une grippe pandémique pourrait avoir des répercussions importantes et durables sur le Manitoba. Le gouvernement provincial s'est engagé dans une planification active en vue de gérer ce risque. Une pandémie aura des effets profonds qui toucheront toute la collectivité, possiblement à long terme. Il est essentiel de planifier et de se préparer ensemble pour intervenir efficacement face à cette menace. Le plan souple du Manitoba repose sur sept priorités :

1. Collectivités saines :

maintien ou amélioration de l'état général de santé.

2. Surveillance :

collecte de l'information.

3. Services de santé :

planification des soins à l'intention de la population manitobaine.

4. Vaccins et antiviraux :

préparation des traitements et des interventions.

5. Planification dans la collectivité :

collaboration avec les municipalités, les écoles et les entreprises.

6. Services provinciaux essentiels :

maintien de services importants.

7. Communications avec le public :

diffusion de renseignements clairs, utiles et exacts.

Le monde ne connaît actuellement aucune flambée de grippe pandémique. Toutefois, les gouvernements de nombreux pays se préparent en toute logique en vue d'une telle éventualité.

La grippe pandémique est pour le Manitoba et le reste du monde un risque auquel nous serons probablement confrontés à un moment donné à l'avenir. Les actualités et l'attention portée à la grippe aviaire et, à l'occasion, à la grippe porcine, mettent en évidence la possibilité que ces maladies ou un autre virus de la grippe se transforment en une pandémie à laquelle notre système immunitaire n'a jamais été confronté. Dans l'éventualité d'une telle maladie, un grand nombre de personnes pourraient tomber malade ou perdre la vie partout dans le monde.

Le Manitoba se prépare

La planification et la préparation en prévision d'une situation d'urgence de nature pandémique peuvent contribuer à réduire les répercussions d'une telle situation et aider les Manitobains et Manitobaines à y faire face. Le Manitoba a déjà été confronté à des inondations et des incendies de forêt et doit régulièrement réagir à de petites flambées de maladies comme la méningite. La province a fièrement démontré sa capacité à s'unir pour relever avec succès de nombreux défis divers. Les Manitobains ont tiré les enseignements de ces défis et puisé dans leur expérience pour dresser des plans efficaces et éprouvés que l'on ne cesse d'adapter et d'actualiser.

L'expérience fournit un cadre utile pour répondre à une grippe pandémique. Le Manitoba fait partie d'une communauté nationale et internationale qui planifie et se prépare en vue de cette éventualité. Le fait que l'on soit si bien informé sur la grippe aviaire montre que les efforts mondiaux de surveillance portent leurs fruits et donnent des renseignements cruciaux sur la grippe. Le gouvernement provincial collabore également avec les offices régionaux de la santé (ORS), les administrations municipales et d'autres risque grave pour la santé.

Le plan du Manitoba

Le Manitoba fait partie du plan national canadien contre les pandémies et notre gouvernement a adapté ce cadre dans un plan conçu spécialement pour la province, que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/pandemic.fr.html>.

Le plan est approfondi, mais souple. Les scientifiques étudient activement des moyens de gérer une souche de grippe pandémique. Toutefois, certaines étapes ne peuvent pas être définies jusqu'à ce qu'une telle souche se concrétise et que les spécialistes déterminent ses effets sur la population et recommandent la meilleure voie à suivre pour faire face à cette nouvelle maladie. Lorsqu'une pandémie apparaîtra, le plan du Manitoba pourra être ajusté et adapté en fonction des meilleures données scientifiques disponibles.

Parallèlement, les pandémies passées donnent de précieux renseignements qui aident à affiner les plans existants. Par exemple, les modèles scientifiques fondés sur les pandémies qui ont surgi en 1918, en 1957 et en 1968 ont déjà fourni de l'information de base qui oriente la planification.

Un modèle indique que, au cours d'une pandémie de grippe, de 176 000 à 410 000 personnes pourraient tomber malade au Manitoba, et de 700 à 1 600 décès pourraient être enregistrés. Pour garantir une bonne préparation de la province, le Manitoba dresse actuellement des plans fondés sur la possibilité que 410 000 Manitobains tombent malades et que 4 100 à 6 100 personnes décèdent.

Les spécialistes estiment néanmoins qu'une telle pandémie provoquerait moins de décès grâce à notre bon état de santé

et aux médicaments, aux antiviraux et aux vaccins de qualité accessibles dans notre système de santé moderne.

Les différences entre la grippe pandémique et la grippe annuelle

La grippe est une maladie très contagieuse qui se propage facilement d'une personne à l'autre. Chaque année, les virus grippaux connaissent de légères variations. En fonction de ces changements, les scientifiques mettent sur pied des vaccins annuels efficaces contre les souches actuelles du virus de la grippe. Ainsi, chaque année, la recommandation suivante est faite aux Manitobains à risque : « Choisissez le vaccin... pas la grippe! ».

La grippe pandémique est différente. Elle découle d'un changement radical (une cassure) d'un virus grippal qui crée une toute nouvelle souche. La plupart des gens n'auront pas d'immunité particulière à une telle souche, et un grand nombre de personnes pourraient donc être infectées à mesure que la maladie se propage. On a recensé au moins trois pandémies au cours du siècle passé.

Vous trouverez d'autres renseignements sur la grippe et le plan manitobain de lutte contre la pandémie à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/pandemic.fr.html>.

Les hypothèses sur lesquelles repose la planification au Manitoba

En cas de pandémie de grippe, il y aura au Manitoba des malades et probablement des décès. Il ne s'agit pas de savoir si cela se produira, mais quand. On ignore le moment exact où éclatera une telle pandémie, son degré de gravité et les personnes qui seront le plus touchées.

Le plan du Manitoba est axé sur deux grands objectifs : éviter l'éclosion d'une maladie grave et les décès et minimiser les perturbations sociales découlant d'une pandémie. Le plan repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- De deux à quatre mois s'écouleront à partir de l'éclosion d'une grippe pandémique dans une autre partie du monde. En réalité, ce délai pourrait être plus court compte tenu des tendances actuelles en matière de voyages internationaux.
- Au départ, il n'existera aucun vaccin pour la souche de grippe à l'origine de la pandémie.

- La grippe se répand rapidement d'une personne à une autre – les personnes atteintes peuvent transmettre le virus 24 heures avant l'apparition des symptômes et pendant plusieurs jours pendant qu'ils sont malades.
- Certaines personnes qui ne se sentent pas malades peuvent pourtant être infectées et transmettre le virus à d'autres. Cette transmission « asymptomatique » est l'une des raisons qui expliquent que la grippe est difficile à enrayer.
- Le premier assaut de la maladie pourrait durer de six à huit semaines. Il est possible qu'une deuxième vague suive trois à neuf mois plus tard et soit plus grave. Un vaccin pourrait ne pas être disponible pour la première vague.
- La vaccination est considérée comme le moyen le plus efficace pour se protéger contre une grippe pandémique.
- Les antiviraux sont des médicaments utilisés pour la prévention et le traitement précoce de la grippe, mais ils n'immunisent pas contre le virus. On ignore quel sera le degré d'efficacité des antiviraux pendant une pandémie.
- Le Manitoba sera probablement confronté à une flambée de la maladie au même moment que d'autres régions du Canada et des États-Unis. Il pourrait donc avoir à gérer seul la crise faute de pouvoir compter sur le soutien traditionnellement apporté par d'autres administrations.
- Dans l'ensemble, la population manitobaine et canadienne est en meilleure santé qu'elle ne l'était pendant les pandémies passées et les sciences médicales continuent de faire de grands progrès dans une lutte efficace contre la maladie.
- Une flambée aiguë de grippe peut se traduire par l'imposition de quarantaines, de restrictions en matière de voyages et de limites aux rassemblements publics et par l'annulation de grandes manifestations, en particulier au tout début de la pandémie.
- Le système de soins de santé pourrait être dépassé par le nombre de patients touchés par la grippe. Parallèlement, un grand nombre de travailleurs de la santé, peut-être jusqu'à 30 à 50 p. 100 de l'effectif, seront eux aussi malades au plus fort de la pandémie. Il est donc possible que des soins hospitaliers ne puissent être dispensés à certaines personnes qui en ont besoin.
- Les Manitobains devront autant que possible prendre soin d'eux-mêmes et les uns des autres tandis que le système de soins de santé s'occupe des cas les plus graves.
- La plupart des gens malades de la grippe se rétabliront après s'être reposés à la maison pendant quelques jours. Il ne sera pas nécessaire d'hospitaliser toutes les personnes touchées.

- Les entreprises seront elles aussi touchées. L'ampleur des répercussions dépendra de la gravité de la maladie. Même s'il est difficile de donner des prédictions exactes, au plus fort de la pandémie, 30 à 50 p. 100 de la main-d'œuvre pourraient être absents du travail parce qu'ils seront malades ou qu'ils prendront soin d'une autre personne affectée.
- La circulation des biens et des services sera touchée, de même que la demande pour un grand nombre de services. Par exemple, Internet et les principaux médias constitueront des sources d'information très recherchées, alors que les restaurants et les cinémas verront leur clientèle baisser.
- Les Manitobains auront absolument besoin de communications exactes, opportunes et utiles pour réagir efficacement face à la pandémie.

Les priorités du Manitoba relativement à la pandémie

Malgré toutes les inconnues, la planification est importante pour étudier la capacité d'intervention ainsi que les défis pouvant nuire à l'efficacité de la réponse. Le plan du Manitoba est souple et prévoit la participation d'autres partenaires de la province comme les municipalités, les écoles, les entreprises et autres.

Voici les sept priorités du gouvernement provincial relativement à la pandémie :

- 1. Collectivités saines :** maintien ou amélioration de l'état général de santé des personnes et des collectivités afin d'éviter la maladie ou de réduire ses répercussions.
- 2. Surveillance :** La collecte de renseignements et la contribution aux connaissances sur les virus grippaux et sur leurs comportements sont indispensables pour prendre des décisions judicieuses et dresser de bons plans.
- 3. Services de santé :** planification visant à répondre à la demande en soins de santé dans les hôpitaux et dans la collectivité pendant une pandémie.
- 4. Vaccins et antiviraux :** dispositions visant à adopter la meilleure démarche concernant l'utilisation des vaccins et d'autres traitements à l'intention de la population manitobaine.
- 5. Planification dans la collectivité :** collaboration avec les municipalités, les écoles et les entreprises qui devront se préparer et planifier en vue d'une flambée de grippe pandémique.

6. Services provinciaux essentiels :

élaboration de plans pour que les Manitobains continuent de bénéficier pendant une flambée de grippe pandémique de certains services provinciaux comme l'emploi et la sécurité du revenu, les services à l'enfant et à la famille, les services correctionnels et l'entretien des routes.

7. Communications publiques :

diffusion à la population manitobaine de renseignements clairs, utiles et exacts sur la nature des risques, sur les réponses adoptées face à ces menaces et sur ce que les Manitobains peuvent faire à cet égard.

1. Collectivités saines

Des collectivités saines sont bien mieux placées pour faire face à une menace quelle qu'elle soit, y compris une pandémie. Les Manitobains en bonne santé pourront plus facilement éviter les maladies ou minimiser les répercussions possibles de la maladie, s'ils la contractent. Une bonne alimentation, de l'exercice régulier et une hygiène saine (p. ex., se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon) peuvent aider les Manitobains à réduire l'incidence de la maladie.

Les familles peuvent se préparer à un grand nombre de situations d'urgence (comme une pandémie) en confectionnant leur propre trousse d'urgence. Celle-ci pourrait par exemple contenir des denrées non périssables et des conserves (p. ex., des soupes), de l'eau embouteillée, de l'information sur les médicaments importants administrés sous ordonnance à un membre de la famille, des articles de premiers soins comme des pansements, une radio à piles pour écouter dans les médias les instructions sur les mesures à prendre et un téléphone qui ne nécessite pas d'électricité. Vous pourriez aussi y inclure des médicaments

en vente libre qui atténuent la fièvre ou de simples analgésiques. Au cours d'une pandémie, vous pourrez obtenir des instructions sur la meilleure façon de prendre soin de vous-même ou de malades par les médias et sur Internet. La trousse devrait aussi comprendre de l'information comme des documents importants, les renseignements relatifs aux assurances et les principaux contacts en cas d'urgence. Pour en savoir davantage sur les préparatifs en prévision d'urgences, rendez-vous sur le site <http://www.gov.mb.ca/emo/index.fr.html>.

Le Manitoba a déjà des programmes de promotion de la vie active, comme *En mouvement*, et des programmes de promotion de la santé telles l'immunisation des enfants et l'initiative annuelle « Choisissez le vaccin... pas la grippe! ». Le Manitoba est la première province canadienne à s'engager envers une interdiction de l'usage du tabac à l'échelle de la province afin de protéger la santé. La Province travaille par ailleurs activement avec les partenaires communautaires pour sensibiliser les jeunes aux dangers liés

à la tabagie. La stratégie relative à la méthamphétamine qui vient d'être lancée est axée sur la réduction de la demande et la limitation de l'approvisionnement pour cette drogue illégale hautement toxicomano-gène. La Province a également engagé plus de six millions de dollars en nouveaux fonds pour le traitement des dépendances et des problèmes de santé mentale. Le soutien

visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées a été renforcé par de nouveaux fonds consacrés au logement et par un engagement à l'égard de l'accessibilité dans les nouveaux résidences et les nouveaux projets de construction. Ces engagements illustrent les efforts déployés pour soutenir le bien-être de la population et des collectivités manitobaines.

2. Surveillance

Le Manitoba participe à des activités nationales et internationales de surveillance visant à recueillir des renseignements sur les virus grippaux actifs. Plus les scientifiques en sauront sur le virus, plus on pourra planifier efficacement en prévision d'une pandémie. Les médecins, les laboratoires et les responsables locaux de la santé publique surveillent les tendances de la maladie dans tout le Manitoba, ce qui permet de contribuer à la collecte de données aux échelons national et international.

La santé des animaux, en particulier celles de certains oiseaux et des porcs, peut avoir une incidence sur la santé humaine. On estime que les pandémies de grippe commencent généralement en Asie, là où le contact peut être le plus étroit entre les gens et les animaux d'élevage. Conscient du lien entre la santé humaine et l'hygiène animale, le Manitoba a établi le bureau du vétérinaire en chef. Celui-ci renforce les efforts de surveillance de la province et contribue à la mise en place d'une base d'information scientifique qui soutiendra une prise de décision efficace concernant les pandémies.

3. Services de soins de santé

Santé Manitoba, les offices régionaux de la santé (ORS), les municipalités et d'autres ministères collaborent pour déterminer de quelle façon ils prodigueront les meilleurs soins et conseils en matière de prévention à l'occasion d'une pandémie de grippe.

Les responsables de la santé publique fourniront des conseils et de l'orientation pour limiter ou contrôler la propagation de la pandémie. Les instructions pourraient inclure des fermetures d'écoles, la restriction ou la limitation des rassemblements publics, l'isolement de personnes malades et la publication d'avis

aux voyageurs, le cas échéant, probablement aux premiers stades de la pandémie.

La Province dispose de lois permettant de réagir rapidement et de façon responsable lorsqu'un risque grave menace la santé des Manitobains. Elle a ainsi la capacité

d'ordonner des quarantaines, de réaliser des inspections, de recueillir de l'information ou de prendre d'autres mesures nécessaires pour éviter la propagation de la maladie. Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous sur le site <http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/pandemic.fr.html>.

4. Vaccins et antiviraux

Un vaccin efficace contre une pandémie en particulier est la réponse incontournable à une pandémie de grippe – mais cela prend du temps, possiblement de trois à six mois après l'éclosion de la pandémie.

En ce qui concerne le programme annuel de vaccination contre la grippe, les scientifiques connaissent généralement les genres de virus les plus probables pour la saison de grippe à venir.

Cela ne s'applique pas à la pandémie. Ce genre de grippe provient en effet d'une nouvelle souche du virus engendrée par des changements radicaux (une cassure) du virus de la grippe A. Il faut du temps pour produire un vaccin contre une nouvelle souche de grippe.

Une fois le vaccin mis au point, le Canada sera l'un des seuls pays capables de le produire en laboratoire assez rapidement pour immuniser toute sa population. Le vaccin deviendra disponible par étapes. Le Manitoba s'attache à renforcer sa capacité à réaliser des vaccinations à grande échelle de manière sécuritaire et efficace.

Pendant la mise au point du vaccin, des antiviraux contre la grippe seront disponibles. Ils pourraient éviter l'apparition des symptômes de la maladie et constituer un traitement précoce réduisant la durée de la maladie et la possibilité de répercussions graves. Les antiviraux ne procurent néanmoins pas d'immunité. Les scientifiques estiment certes que ces médicaments auront un effet positif, mais ils ignorent leur efficacité réelle en cas de pandémie. Le Manitoba a accumulé des réserves d'antiviraux et pourraient en acheter davantage dans le cadre d'un plan national.

Les antibiotiques ne pourront pas enrayer un virus grippal. Toutefois, ce genre de traitement pourrait être nécessaire pour lutter contre des infections bactériennes secondaires comme la pneumonie. Il existe également des vaccins permettant d'éviter les complications liées à la grippe, comme le vaccin antipneumococcique. Ces vaccins sont déjà amplement disponibles au Manitoba pour les personnes les plus susceptibles de tomber gravement malades en raison de la grippe.

5. Planification dans la collectivité

Une pandémie de grippe sera lourde de conséquences pour les personnes, les familles et les collectivités. Compte tenu de l'ampleur et de la profondeur des répercussions possibles, il est fondamental que toute la collectivité réponde à la situation, mais aussi qu'elle se prépare et planifie ensemble pour veiller à une réponse coordonnée et efficace.

Les responsables municipaux, de la santé publique et autres planifient actuellement la démarche à adopter pour les gens touchés par des maladies de moindre importance, les approches possibles pour interdire ou limiter les rassemblements publics, la gestion et la satisfaction de la demande de services d'urgence et le maintien de services importants comme l'approvisionnement en eau, le ramassage des ordures et d'autres activités liées aux infrastructures.

Outre le système de soins de santé, d'autres organisations seront touchées par une pandémie de grippe, comme les entreprises, les municipalités et les écoles. Le gouvernement du Manitoba collabore actuellement avec toutes ces organisations pour faciliter l'élaboration de plans et la mise au point de réponses.

Municipalités

Le droit provincial exige de toutes les municipalités qu'elles disposent d'un plan d'urgence actualisé, étant donné que c'est à l'échelon local que débute toujours l'intervention dans une situation d'urgence. Dans le cadre de la planification en vue d'une pandémie au Manitoba, les plans d'urgence des municipalités seront examinés en consultation avec la Province et les offices régionaux de la santé (ORS) afin de garantir qu'ils renferment de l'information propre à l'intervention en cas de pandémie. Le gouvernement du Manitoba a fourni à toutes les municipalités un guide de planification pour les aider dans ces efforts de planification en prévision d'une pandémie. On peut accéder à ce document (en anglais seulement) à l'adresse www.gov.mb.ca/health/odm/pandemic.

Écoles

Les écoles peuvent être un foyer de propagation rapide de la grippe parmi les enfants et, en bout de compte, dans la collectivité. Au cours d'une pandémie, il est possible que l'on décide de fermer les écoles et les garderies en vue de ralentir la propagation de la maladie. Une telle fermeture touchera les parents, qui pourraient devoir manquer au travail et rester chez eux pour prendre soin de leurs enfants.

De plus, les écoles devront peut-être créer des sites Web ou des trousseaux de travaux à emporter à la maison pour aider les enfants à poursuivre leur apprentissage pendant une absence prolongée de l'école. La Province élabore présentement à l'intention des écoles, des établissements postsecondaires et des garderies un guide de planification en prévision d'une pandémie, qui comprendra des suggestions et des instructions dans ce domaine.

Planification au niveau des entreprises

Le taux élevé de maladie lié à une pandémie aura des répercussions économiques. La flambée du SRAS à Toronto montre bien les réactions possibles des clients, des visiteurs et de la population locale à l'occasion d'une flambée de pandémie. Les entreprises devront avoir un plan de continuité des opérations qui décrira le plus grand nombre d'éventualités possible. Le gouvernement du Manitoba collabore actuellement avec la collectivité des affaires à l'élaboration d'un document de planification qui facilitera leurs préparatifs.

6. Maintien des services provinciaux essentiels

L'ensemble des ministères et des sociétés d'État de la province devront élaborer des plans de continuité des opérations visant la prestation des services essentiels au public pendant une flambée de pandémie. Parmi les services en question, mentionnons notamment :

- l'énergie et les services publics, comme l'électricité, le gaz naturel et les réseaux de transport connexes;
- les routes et les transports;
- l'approvisionnement en nourriture et en eau;
- la sécurité – police, services de protection de l'enfance, recherche et sauvetage, matières dangereuses;
- l'information – les actes de décès et de naissance, la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules;
- les services comme l'aide au revenu, les services à l'enfance et à la famille, les services correctionnels et les tribunaux;
- (il faut ici ajouter des détails et d'autres services provinciaux).

7. Communications avec le public

Dans des situations d'urgence, les Manitobains ont besoin de renseignements exacts, utiles et clairs. Le gouvernement provincial fournira de façon continue de tels renseignements pour tenir la population informée sur la menace pandémique, sur les mesures prises pour lutter contre la menace et sur le rôle que chacun peut jouer à cet égard.

La province a fait la preuve de sa capacité à fournir de l'information opportune et exacte concernant des problèmes comme la méningite, le virus du Nil occidental, les risques d'inondation, les incendies et d'autres dangers. Pendant une pandémie de grippe, cet engagement à l'égard des communications sera maintenu.

La planification en prévision d'une pandémie se poursuivra

Les efforts provinciaux afin de se préparer à l'éventualité d'une pandémie seront continus et évolutifs. À mesure que la collectivité médicale en apprend davantage sur les virus grippaux et sur les mutations possibles, sur le fonctionnement possible des vaccins et sur le mode d'éclosion d'une pandémie de grippe, les plans provinciaux devront être adaptés et modifiés. Une fois qu'une pandémie commencera à se propager, les plans de la province seront de nouveau adaptés à la nature précise de la flambée.

Le gouvernement du Manitoba continuera de collaborer avec les municipalités, les offices régionaux de la santé, les entreprises et les partenaires nationaux et internationaux pour garantir que les meilleurs plans possibles sont en place afin de faire face à une pandémie.

La Province continuera aussi de communiquer avec les Manitobains sur la grippe pandémique pour qu'ils soient bien informés de la possibilité d'une flambée de cette sorte et des plans et préparatifs du gouvernement et de leurs collectivités locales.

Conclusion

Ni le Manitoba ni aucune autre région ou nation ne sera épargné par une pandémie de grippe. L'élaboration d'un plan a été un élément crucial, et notre plan nous aidera à garantir de pouvoir faire face aux effets possiblement graves d'une pandémie. L'information et les connaissances sur la grippe pandémique continueront d'évoluer et de s'étendre, de même que les efforts du Manitoba pour préparer et planifier une réponse efficace. La planification en prévision d'une pandémie est en cours aux échelons local, national et international. L'attention dont a récemment fait l'objet la grippe aviaire et les préoccupations concernant la propagation possible et la cassure de ce virus mettent en évidence l'importance de la planification, des préparatifs et de l'apprentissage liés à la possibilité d'une grippe pandémique. Il s'agit désormais d'un effort mondial.

Les sites Web suivants donnent des renseignements supplémentaires intéressants et sont fréquemment mis à jour :

Province du Manitoba :

<http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/pandemic.fr.html>

<http://www.gov.mb.ca/emo/index.fr.html>

Agence de santé publique du Canada

http://www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index_f.html

Organisation mondiale de la Santé

– Dix choses qu'il faut savoir sur la grippe pandémique

<http://www.who.int/csr/disease/influenza/pandemic10things/fr/index.html>

